

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2023/051

Nombre de
Conseillers
en exercice : 15
présents : 9
votants : 9

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Cussac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie (en raison de l'indisponibilité d'utilisation du lieu habituel, le Chapiteau de la Fontanelle), sous la présidence de Monsieur Dominique CHAMBON, Maire.

Date de convocation de l'Assemblée : le vingt-deux septembre deux mille vingt-trois

Question N°5

Présents : N. BARNY ; D. CHAMBON ; R. DUFOUR ; F. GAILLARD ; R. GRENOUILLET ; D. JARDIN ; J. LEFORT ; F. TOMAS ; A. RAVET ;

Excusés (Sans procuration) : L. GABETTE

Absente(s) (sans procuration) : M. CERQUEIRA ; F. CHALEIX ; P. GABORIAU ; P. GIBAUD ; C. VIARD

Secrétaire : A. RAVET

OBJET : CTD -PROGRAMMATION 2024 : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante, le projet global d'enfouissement des réseaux d'éclairage public au village de la Bénèche pour l'année 2024. Il rappelle que c'est une opération qui est menée en collaboration avec le SEHV, désigné en tant que délégataire à la maîtrise d'ouvrage pour conduire l'opération.

Il présente le programme global estimatif pour un montant HT prévisionnel de :
- Programme prévisionnel SEHV: 30 392.99€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

SOLLICITE auprès du département, une subvention au taux maximum dans le cadre des programmes de CTD pour l'année 2024

APPROUVE l'estimation du coût de l'opération évalué prévisionnellement à 30 392.99 € HT

AUTORISE le Maire à constituer le dossier de demande de subvention auprès du Département


Fait et délibéré en Maire de CUSSAC
Le 28 septembre 2023

LE MAIRE
Dominique CHAMBON

Affichée le : 06/10/2023

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, via www.telerecours.fr

Le 06/10/2023
Le Maire



Accusé de réception en préfecture
087-218705408-20230928-202305_2023051-DE
Reçu le 04/10/2023